



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 104 b) de l'ordre du jour

**Suivi de la conférence internationale sur le financement du développement :
Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus
de la Conférence internationale sur le financement du développement**

Questions d'organisation et de procédure concernant le dialogue de haut niveau sur le financement du développement

Note du Secrétaire général

I. Introduction

1. Les dispositions énoncées ci-dessous ont été établies sur les bases suivantes :

a) La résolution 57/250 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002, sur le dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat;

b) La lettre datée du 7 mai 2003, adressée aux représentants permanents des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, portant sur l'organisation détaillée du dialogue de haut niveau sur le financement du développement; et

c) La lettre datée du 6 octobre 2003, adressée aux représentants permanents des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, portant sur les modalités et la structure des tables rondes et du dialogue interactif officieux.

II. Dispositions en matière d'organisation

A. Date et lieu

2. Le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui prendra la forme de séances plénières et informelles et de tables rondes auxquelles participeront toutes les parties prenantes, aura lieu les mercredi et jeudi 29 et 30 octobre 2003, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Les



séances plénières et le dialogue informel auront lieu dans la salle de l'Assemblée générale et/ou la salle du Conseil de tutelle. Les tables rondes interactives se tiendront dans la salle du Conseil économique et social et dans les salles de conférence 5, 6 et 7. Des dispositions sont prises pour permettre de suivre les travaux des tables rondes dans la salle de conférence 1, où des écrans spéciaux seront installés en vue d'une retransmission en direct. Toutes les séances prévues seront annoncées dans le *Journal des Nations Unies*.

B. Thème général

3. Le thème général du dialogue de haut niveau sera « Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en oeuvre et travaux à prévoir ».

C. Calendrier des séances et organisation des travaux

4. Le dialogue de haut niveau prendra la forme de séances plénières et informelles d'un type nouveau permettant un échange de vues sur le thème général susmentionné et de huit tables rondes auxquelles participeront de manière interactive toutes les parties prenantes. On trouvera à l'annexe le projet de programme de travail.

D. Séances plénières

5. La séance plénière de la matinée du mercredi 29 octobre, consacrée à l'ouverture officielle du dialogue de haut niveau par le Président de l'Assemblée générale, ne devrait pas être longue. À cette séance, l'Assemblée est appelée à adopter le projet de programme de travail et à examiner toutes autres questions d'organisation en suspens.

6. La séance plénière suivante se tiendra dans la matinée du jeudi 30 octobre. À cette séance, des déclarations seront faites par le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président du Conseil économique et social, les chefs de secrétariat de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que par un représentant des banques régionales de développement et un représentant des commissions régionales. Chaque déclaration orale sera limitée à 5 minutes, étant entendu que des déclarations plus longues pourraient être soumises par écrit.

7. À la séance plénière qui se tiendra dans l'après-midi du jeudi 30 octobre, immédiatement après le dialogue interactif informel, le Président de l'Assemblée générale fera une déclaration de clôture et mettra officiellement fin au dialogue de haut niveau.

E. Dialogue interactif informel

8. Présidé par le Président de l'Assemblée générale, le dialogue interactif informel commencera dans la matinée du jeudi 30 octobre, immédiatement après la levée de la séance plénière, et se poursuivra l'après-midi le même jour.

9. La séance informelle prendra la forme d'un échange de vues, auquel participeront toutes les parties prenantes, sur l'état de l'application des décisions et des recommandations issues de la Conférence internationale sur le financement du développement et la collaboration future à cet égard. À cette fin, il est proposé que le dialogue suive, autant que possible, la structure du Consensus de Monterrey et celle du rapport du Secrétaire général intitulé « Application et suivi des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/58/216). Les délégations seront invitées à informer les participants des activités nationales entreprises à cet égard. Les coprésidents des tables rondes et les autres participants auront le loisir d'évoquer les résultats des discussions qui ont eu lieu la veille.

10. Pour permettre des discussions libres et interactives, il n'y aura pas de liste d'orateurs. Le Président de l'Assemblée générale pourra donner la parole aux intervenants, y compris aux représentants d'organisations intergouvernementales accréditées, de la société civile et des milieux d'affaires, au fur et à mesure qu'ils souhaiteront intervenir, étant entendu que la règle de la préséance sera strictement appliquée afin de permettre une participation au niveau ministériel. Tous les participants seront invités à prendre la parole depuis leur siège et ils seront vivement encouragés à éviter de lire des déclarations écrites.

11. S'il le juge utile, le Président pourra inviter les représentants des organes intergouvernementaux régionaux et internationaux qui ont participé à la Conférence de Monterrey à intervenir. Un représentant de la société civile et un représentant des milieux d'affaires, choisis en leur sein par les participants accrédités, pourront présenter un rapport sur les auditions informelles prévues le 28 octobre.

F. Tables rondes ministérielles

12. Le mercredi 29 octobre, huit tables rondes des parties prenantes, divisées en deux séances, se tiendront comme suit.

13. La première série de quatre tables rondes se tiendra dans la matinée du mercredi 29 octobre, immédiatement après la levée de la séance plénière d'ouverture. Les tables rondes 1 et 2 porteront sur le thème : « Examen des dimensions régionales de l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement ». Les tables rondes 3 et 4 porteront sur « la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux qui soutiennent le développement ». Les chefs de secrétariat de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque interaméricaine de développement ont été invités à prendre part aux travaux en qualité de coprésidents avec cinq autres coprésidents désignés par les groupes régionaux.

14. L'après-midi du mercredi 29 octobre se tiendra la deuxième série de quatre tables rondes multipartites. Le thème des tables rondes 5 et 6 sera le suivant :

« Examen du lien existant entre les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des accords convenus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, en particulier ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire ». Les tables rondes 7 et 8 porteront sur le thème suivant : « Examen du lien existant entre les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des accords convenus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et la promotion du développement durable, d'une croissance économique soutenue et de l'élimination de la pauvreté visant à la mise en place d'un système économique mondial équitable ». Les chefs de secrétariat de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce ont été invités à y participer en qualité de coprésidents avec cinq autres coprésidents désignés par les groupes régionaux.

15. Au cas où l'un des chefs de secrétariat des institutions susmentionnées n'est pas en mesure de coprésider les tables rondes, le Président de l'Assemblée générale peut désigner le chef d'une autre organisation intergouvernementale compétente comme coprésident suppléant.

III. Participation des États

16. Le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, y compris les séances plénières et informelles, sera ouvert à la participation des États Membres, du Saint-Siège, en sa qualité d'État observateur, et de la Palestine, en qualité d'observateur, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

17. La participation aux tables rondes sera conforme aux principes de la répartition géographique équitable des sièges entre les groupes régionaux. Ainsi, chaque table ronde réunira au maximum sept participants provenant du groupe des États d'Afrique, sept du groupe des États d'Asie, trois du groupe des États d'Europe orientale, cinq du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et quatre du groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Les États Membres qui ne sont membres d'aucun des groupes régionaux peuvent participer aux tables rondes. Le Saint-Siège, en sa qualité d'État observateur, et la Palestine, en qualité d'observateur, peuvent également participer aux tables rondes.

18. La liste des participants aux tables rondes sera établie selon le principe du premier arrivé premier servi, étant entendu que le nombre total d'États Membres participant à chaque table ronde ne devrait pas être supérieur à 24.

19. Les États Membres sont encouragés à se faire représenter aux tables rondes au niveau ministériel. Chaque ministre ou chef de délégation participant aux tables rondes peut se faire accompagner d'un conseiller.

IV. Participation des parties prenantes institutionnelles

20. Le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, y compris les séances plénières et informelles, sera ouvert à la participation de toutes les organisations intergouvernementales et autres entités ayant reçu une invitation

permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale (voir A/INF/57/4).

21. D'autres organisations intergouvernementales compétentes accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement peuvent participer au dialogue interactif informel et aux tables rondes multipartites. Peuvent participer à chaque table ronde cinq représentants d'observateurs, d'entités du système des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales autres que les observateurs. Ils seront répartis dans les tables rondes selon la pratique suivie à la Conférence internationale sur le financement du développement.

22. Le 15 septembre 2003, l'Assemblée générale a décidé d'accréditer au dialogue de haut niveau les organisations intergouvernementales autres que des observateurs suivantes : la Communauté économique eurasienne, le Fonds latino-américain de réserve et l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

V. Engagement de la société civile et des milieux d'affaires

23. Une plus grande participation des organisations non gouvernementales et des milieux d'affaires aux tables rondes interactives et aux séances plénières informelles du dialogue de haut niveau est vivement souhaitée, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Pourront être accréditées : a) toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social; et b) toutes les organisations non gouvernementales et entreprises privées qui ont été accréditées à la Conférence internationale sur le financement du développement.

24. En outre, l'Assemblée générale a décidé, le 15 septembre 2003, d'accréditer au dialogue de haut niveau les entités et organisations du secteur privé suivantes : Financial Services Volunteer Corps, African Business Round Table, Securities Industry Association, Kleiman International Consultants, Inc., Pateli Zambia, Ltd., et Dexia Credit Local.

25. À chaque table ronde participeront trois représentants de la société civile et trois représentants du secteur privé. Ils seront répartis conformément à la pratique suivie à la Conférence internationale sur le financement du développement.

VI. Documentation

A. Documents préalables aux séances

26. Les documents de fond destinés au dialogue de haut niveau sur le financement du développement comprendront les rapports suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement (A/58/216);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/58/323);

c) Résumé des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce établi par le Président du Conseil (A/58/77-E/2003/62);

d) Résumé des auditions et du dialogue du Conseil économique et social avec les membres de la société civile (A/58/77/Add.1-E/2003/62/Add.1);

e) Résumé des auditions et dialogue du Conseil économique et social avec les entreprises partenaires (A/58/77/Add.2-E/2003/62/Add.2);

f) Rapport du Conseil économique et social pour 2003 [A/58/3 (Parts I et II)].

B. Documents pour les séances

27. Les coprésidents des tables rondes seront priés de soumettre des résumés de leurs travaux au Président de l'Assemblée générale. Celui-ci établira un résumé d'ensemble du dialogue de haut niveau et le financement du développement, intégrant les résumés des tables rondes et les auditions avec la société civile et les entreprises partenaires, qui sera publié comme document officiel de l'Assemblée générale et qui constituera une contribution importante à la résolution qu'adoptera l'Assemblée générale sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.

C. Apports de toutes les parties prenantes

28. Les informations de base pour le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, notamment les communications de toutes les parties prenantes au processus de financement du développement, seront publiées et mises à jour régulièrement sur le site Web du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, à l'adresse suivante : <www.un.org/esa/ffd>.

VII. Auditions avec la société civile et les entreprises partenaires

29. Le dialogue de haut niveau sur le financement du développement sera précédé, le mardi 28 octobre, d'une demi-journée d'auditions avec les membres de la société civile accrédités et d'une demi-journée d'auditions avec les entreprises partenaires également accréditées. Les auditions auront lieu dans la salle de conférence 4. Le Président de l'Assemblée générale présidera ces deux séances d'auditions publiques. Le programme et les documents des deux auditions seront publiés sur le site Web du Bureau du financement du développement. Les résumés des auditions seront intégrés au résumé du dialogue de haut niveau qu'établira le Président de l'Assemblée générale.

VIII. Couverture médiatique

30. Une pochette d'information spéciale est établie par le Département de l'information du Secrétariat à l'intention des journalistes qui couvriront le dialogue

de haut niveau. En outre, le groupe de la distribution des documents fournira tous les documents concernant le dialogue ainsi que les communiqués de presse sur les séances plénières, les tables rondes et les autres événements. Ces documents pourront également être obtenus par voie électronique sur le site du financement du développement.

31. Les séances plénières et informelles ainsi que les conférences de presse seront retransmises en direct dans la salle des médias. Les dispositions sont prises pour permettre de suivre les travaux dans le couloir des pas perdus (salle de conférence 1) et sur le réseau de télévision en circuit fermé.

32. Un programme spécial de séances d'information à l'intention des médias et de conférences de presse sera annoncé.

IX. Événements organisés en marge du dialogue

33. Une série d'événements spéciaux, notamment des exposés et des groupes de discussion sur des questions liées au financement du développement, sera organisée par les entités du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales accréditées, à l'intention des participants au dialogue de haut niveau. Le calendrier de ces événements sera publié sur le site Web du dialogue et du financement du développement.

Annexe

Projet d'organisation des travaux du dialogue de haut niveau sur le financement du développement

(Siège de l'ONU, 29 et 30 octobre 2003)

Mercredi 29 octobre

Séance plénière

10 heures-10 h 30

Ouverture du dialogue de haut niveau

Adoption du programme de travail et autres questions d'organisation

Tables rondes ministérielles

10 h 30-13 h 30

Tables rondes 1 et 2

Deux tables rondes multipartites sur le thème « Examen des dimensions régionales de l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement »

Tables rondes 3 et 4

Deux tables rondes multipartites simultanées sur le thème « Cohérence et compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux qui soutiennent le développement »

15 heures-18 heures

Tables rondes 5 et 6

Deux tables rondes multipartites simultanées sur le thème « Examen du lien existant entre les progrès accomplis dans l'application des accords convenus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, en particulier ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire »

Tables rondes 7 et 8

Deux tables rondes multipartites simultanées sur le thème « Examen du lien existant entre les progrès accomplis dans l'application des accords convenus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et la promotion du développement durable, d'une croissance économique soutenue et de l'élimination de la pauvreté visant à la mise en

place d'un système économique mondial équitable »

Jeudi 30 octobre

Séance plénière

9 h 30-10 h 30

Déclarations du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général de l'ONU, du Président du Conseil économique et social, des chefs de secrétariat de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, ainsi que d'un représentant des banques régionales de développement et d'un représentant des commissions régionales

Dialogue interactif informel

10 h 30-13 h 30

Échange de vues, avec la participation de toutes les parties prenantes sur le thème général « Consensus de Monterrey : bilan de mise en oeuvre et travaux à prévoir »

15 heures-18 heures

Poursuite de l'échange de vues

Séance plénière

18 heures-18 h 15

Déclaration de clôture du Président de l'Assemblée générale

Clôture du dialogue de haut niveau